



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R-2021-704-332

AVIS est donné que le règlement R-2021-704-332 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le règlement de zonage 82-704 aux fins de redéfinir les limites des zones P-5 et R-1b** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 6 juillet 2021.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2021-704-332 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 7 juillet 2021.

NANCY GAGNON, Greffière adjointe